

LIMITEUR DE SON

Un limiteur de son est installé dans la salle. Merci de respecter les consignes affichées sur la scène.
Après plusieurs signaux de dépassement sonores celui-ci est réglé pour couper toutes les prises de la salle des fêtes.

DÉCLARATION SACEM

Pour toute diffusion de musique vous devez obtenir une autorisation de la SACEM. Renseignements sur client.sacem.fr ou par téléphone au 03.69.67.27.40

SÉCURITÉ

Les portes antipaniques doivent être déverrouillées
Les accès doivent rester libres et sans obstacle.

CONSIGNES DE SECURITE



Veuillez respecter les consignes de sécurité de la salle.

Fampoux le
Lu et approuvé
Le locataire



CONVENTION

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES



2025
Tarifs avril 2025

Horaire de location limité à 22h00.
Arrêt automatique de prises électriques et
d'une partie de l'éclairage

Mairie de FAMPOUX
Place de l'Église - 62118 FAMPOUX
Tél. : 03.21.55.41.33
mairie@fampoux.fr

TARIFICATIONS 2025

nombre de convives limité à 120 personnes assises

LOCATION pour les FAMPOLOIS et les ASSOCIATIONS FAMPOLOISES

Tarifs ÉTÉ (sans chauffage)

Week end sans vaisselle : **270 €** Week end avec vaisselle : **370 €**

Tarifs HIVER (avec chauffage)

Week end sans vaisselle : **450 €** Week end avec vaisselle : **550 €**

LOCATION pour les non-FAMPOLOIS

Tarifs ÉTÉ (sans chauffage)

Week end sans vaisselle : **450 €** Week end avec vaisselle : **600 €**

Tarifs HIVER (avec chauffage)

Week end sans vaisselle : **630 €** Week end avec vaisselle : **780 €**

Une modification pourra intervenir en cas d'augmentation du tarif de la Salle des Fêtes en cours d'année.

IDENTITÉ DU LOCATAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de la location : Type de manifestation :

PAIEMENT: Chèque de réservation : 50% soit:€

EN CAS D'ANNULATION DE LA LOCATION ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LA RÉSERVATION NE SERA PAS RESTITUÉE .

A l'issue de la location une facture du solde comprenant les frais de casse vous sera adressée, payable au Service de Gestion Comptable d'Arras.

Frais de casse ou de perte: Verre, assiette ou couvert: 5.00 €, Plat : 25 €, Chaise : 100 €, Table : 250 €

ENGAGEMENTS

Etat des lieux et inventaire de la vaisselle LE VENDREDI à 14h30

L'état des lieux après location aura lieu LE LUNDI à 9h00

Une attestation d'assurance devra être fournie en dernier recours le jour de la remise des clés

REMISE DES CLÉS

Les clés vous seront remises le vendredi en Mairie après l'état des lieux et remise des **chèques de caution**.

- Chèque de caution respect du voisinage: 100 € Celui-ci vous sera restitué en Mairie si aucune plainte n'a été déposée par le voisinage pour nuisances sonores ou détérioration.

- Chèque de caution nettoyage* : 180 € Celui-ci vous sera restitué en Mairie après contrôle de l'état de propreté de la salle et le contrôle du tri sélectif des poubelles extérieures par un agent communal.

En cas de manquement ceux-ci seront encaissés

RANGEMENT

Tables et chaises: Vous êtes priés de ranger les chaises par lot de 10 et les tables utilisées dépliées et nettoyées sur la piste de danse.

NETTOYAGE A FAIRE

Les produits de nettoyage manuel ne sont pas fournis. Pensez aux sacs poubelle, éponges, torchons, liquide vaisselle, produit pour le sol, chiffons...

LA SALLE VOUS EST MISE A DISPOSITION PROPRE LE VENDREDI A 14H.
UN ETAT DES LIEUX COMPLET SERA REALISE EN PRESENCE D'UN AGENT
DE LA MAIRIE.

**SI VOUS CONSTATEZ UN MANQUEMENT APRES SON DEPART
VOUS AVEZ JUSQUE 16H POUR LE SIGNALER EN MAIRIE AU 03.21.55.41.33**

POUBELLES, RESPECT DU TRI SELECTIF

Respecter le tri sélectif de poubelles et mettre toutes vos bouteilles de verre dans le cubo-verre situé sur le parking de la salle des fêtes (à des heures raisonnables pour le voisinage, merci).

PAS DE NETTOYAGE LE LUNDI MATIN

LA SALLE DOIT ÊTRE RENDUE PROPRE

* Le chèque de caution nettoyage de 180 € vous sera restitué en Mairie après contrôle de l'état de propreté de la salle et le contrôle du tri sélectif des poubelles extérieures par un agent communal. En cas de manquement celui-ci sera encaissé.

INTERDICTIONS

- D'ACCROCHER DES DÉCORATIONS AU MOYEN DE PUNAISES OU CLOUS.
- DE FERMER LES INTERRUPEURS INDICUÉS SUR L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE
- INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER DANS LA SALLE

Des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur (côté cuisine). Pour les fumeurs, pensez aux voisins et éviter les éclats de voix lors des sorties, veiller à laisser les portes fermées et respecter l'utilisation du sas d'entrée/ sortie.
Les pots de fleurs ne doivent pas servir de cendrier.

**VEUILLEZ RESPECTER LE VOISINAGE
PÉTARDS ET ARTIFICES ET CONFÉTTIS SONT INTERDITS**